



**Syndicat des
Employé-e-s de Métiers
d'Hydro-Québec**
Section locale 1500
S.C.F.P. – F.T.Q.

7080, boul. Marion, bureau 207
Trois-Rivières, Québec
G9A 6G4
Télécopieur : (819) 693-6434
Bureau : (819) 693-1500

206 **P** **NP** **DM8.1**

Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Haut-Saint-Maurice

6211-03-038

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES

RAPIDES-DES-CŒURS ET CHUTE-ALLARD

MÉMOIRE

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES

SUR

L'ENVIRONNEMENT

1. *PRÉSENTATION*

Madame la présidente,
Madame la commissaire,
Mesdames et Messieurs,

Le Syndicat des Employé-e-s de Métiers d'Hydro-Québec de la région Mauricie tient d'abord à remercier la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui permettre d'exprimer son point de vue relativement aux projets d'aménagement hydroélectrique de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

Mon nom est Henri-Paul Masson et je représente avec mon collègue Richard Durand environ 950 travailleurs de la région Mauricie qui oeuvrent principalement dans le domaine de la production, du transport et de la distribution d'énergie électrique.

La réalisation de ces activités au secteur de la ville de La Tuque procure de l'emploi à environ 125 de nos membres qui sont représentés ici par mon collègue Jean Duchesneau.

2. INTRODUCTION

D'entrée de jeu, mentionnons que le présent mémoire vise essentiellement à faire valoir l'importance des retombées économiques relativement à la phase de la mise en service, de l'exploitation et de l'entretien de ces nouvelles installations.

Il est important de préciser dès maintenant, que nous n'aborderons pas le volet des impacts environnementaux ni celui des retombées économiques découlant de la phase de construction de ces deux nouvelles installations. En effet, d'autres groupes d'intervenants qualifiés en la matière veilleront certainement à faire valoir leur opinion à ce sujet.

Au delà de notre mission de représentation des membres de notre section locale, nous croyons qu'il est primordial d'effectuer la présente démarche afin de se comporter en citoyen responsable. À cet égard, mentionnons que les choix que nous effectuons aujourd'hui contribueront à améliorer la qualité de vie des générations futures.

3. L'IMPORTANCE DU PROJET

Les deux aménagements proposés se situent respectivement à 108 et 120 kilomètres au nord-ouest de la ville de La Tuque.

Les deux nouvelles centrales produiront environ 138 mégawatts de puissance électrique. La production de cette énergie nécessitera la construction d'une ligne de transport à 230 kilovolts, d'une longueur approximative de 60 kilomètres, afin de l'acheminer jusqu'au réseau existant.

Toutes ces opérations reliées à la production, à l'entretien des équipements et des installations ainsi qu'au transport de cette nouvelle énergie requièreront de la main-d'œuvre spécialisée dans notre unité d'accréditation. À titre d'exemple, mentionnons les opérateurs de centrale, les mécaniciens d'appareillage, et les électriciens d'appareillage, les ouvriers civil et les monteurs transport. Mentionnons que de nombreux autres employés tels que le personnel de bureau, les techniciens, les spécialistes, les ingénieurs et les cadres participeront également à la réalisation de toutes ces opérations.

Évidemment, la majorité de cette main-d'œuvre reliée à la production d'énergie est déjà présente dans les installations existantes du secteur La Tuque, à savoir aux centrales de La Tuque, Beaumont, La Trenche et Rapide Blanc et de leurs installations connexes.

L'ajout des deux nouvelles installations contribuera d'une part, à consolider les emplois actuels et d'autre part, aura un impact encore indéterminé sur l'embauche de nouveau personnel.

4. HYDRO-QUÉBEC, FLEURON DE NOTRE SOCIÉTÉ

Hydro-Québec est une entreprise dont l'actionnaire est le gouvernement du Québec. Elle assume aujourd'hui auprès de toute la population du Québec un rôle économique prioritaire et contribue conséquemment au partage de notre richesse collective qu'est l'hydroélectricité.

Avec ces deux nouveaux projets, Hydro-Québec réaffirme, auprès de la population locale, le maintien de son implication actuelle dans la collectivité et continue d'agir en tant qu'agent de développement économique majeur.

Cette implication historique de notre société d'état contribue directement à insuffler une vitalité que peu d'entreprises au Québec peuvent afficher.

En effet, nous faisons ici référence aux emplois permanents et bien rémunérés qu'Hydro-Québec génère par ses activités.

Les conditions de travail qui en découlent entraînent des retombées économiques importantes pour la communauté et procurent une stabilité familiale et sociale partout où Hydro-Québec exerce ses activités.

De toute évidence, la population locale a besoin de maintenir et de développer des emplois de cette qualité, difficiles à maintenir dans le contexte économique actuel.

Rappelons à cet égard, que les conséquences de la mondialisation des marchés ont largement contribué à précariser et à fragiliser de tels emplois dans d'autres domaines d'activités industrielles.

5. CONCLUSION

Le Syndicat des employé-e-s de métiers tient à souligner son appui à Hydro-Québec afin de procéder à la réalisation de ces deux nouvelles centrales hydroélectriques.

D'une part, nous sommes conscients que ces projets contribueront à combler une partie des attentes de la population locale en matière de maintien et de création d'emploi.

D'autre part, les retombées économiques qui en découleront auront certainement un impact positif sur les conditions de vie de toute la communauté.

Nous vous remercions de votre attention,

Henri-Paul Masson

Président syndical

Région Mauricie

Richard Durand

Responsable syndical

Production des Cascades

Jean Duchesneau

Directeur syndical

Secteur La Tuque